



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

MAI 2024

Edito 



Le 2 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif 2024 et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Communal 2023.

Le CFU se substitue du Compte Administratif (bilan financier de la collectivité) et au Compte de Gestion (données financières du comptable).

Pour la section Fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 417 187.72 € et les dépenses à 1 172 131.78 € soit un résultat positif de 245 055.94 € pour l'année 2023, et **un résultat cumulé de 405 055 €**. Un bon résultat malgré l'inflation très élevée qui a surtout impacté les postes Energie et Alimentaire.

La section Investissement présente un excédent cumulé de 314 009.58 € au 31.12.2023.

Ce résultat, cumulé au résultat de la section Fonctionnement 2023 va permettre de poursuivre les investissements pour notre commune.

L'ordre du jour pour 2024 : les travaux de la bibliothèque qui devraient être terminés en fin d'année, la transformation de l'ancienne caserne, l'îlot de l'école. Et sans oublier les travaux du nouveau lotissement.

Le Budget Primitif 2024 de la section investissement s'élève à 1 434 730 €. Un emprunt d'équilibre est inscrit à ce budget dans l'attente de la confirmation des subventions sollicitées. Nous avons fait le choix, au regard de la situation financière de la commune, de **ne pas augmenter les taux des impôts locaux 2024**.

Monsieur TRECULT, Conseiller aux décideurs locaux, a participé à ce Conseil Municipal et a communiqué quelques informations d'analyse financière aux élus :

« A l'issue de l'exercice 2023, la situation de la commune présente des ratios financiers très corrects. Une hausse des charges moins rapide que celle des produits aboutissent à un taux de **CAF brute (Capacité d'Auto Financement) de 18.74% soit au-dessus du seuil critique de 15%**.

Le ratio de rigidité des charges structurelles (charges de personnel...), 44,89% est sous le seuil de fragilité (57,1%) avec une tendance à la baisse depuis 2021. Plus le ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.

Le coefficient d'autofinancement courant qui permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et ses remboursements de dette est de 0.88 en 2023 (national 0.87) et à la baisse. Pour information, un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement. Le seul critique est de 1.05.

En matière de fiscalité directe locale, la commune affiche un taux d'imposition inférieur à la moyenne pour la taxe foncière bâtie. Il est à noter que la hausse du produit de la fiscalité directe locale résulte uniquement de la hausse mécanique des bases car les taux votés par la commune n'ont pas évolué sur la période étudiée.

Concernant l'endettement, il est à la baisse sur les 5 dernières années.

Quant à la capacité de désendettement qui mesure la durée nécessaire, exprimée en années d'épargne (ou de CAF brute) pour rembourser le capital dû si on y affectait l'intégralité de la CAF, **elle s'affiche à 2 ans et 3 mois en 2023** soit un endettement faible (moyenne nationale 3 ans et 6 mois). »

Ces bons résultats financiers nous confortent dans nos choix et nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Catherine CORDON, 1ère adjointe

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Mme ABBE Jacqueline, M. CHMIELEWSKI Ludovic, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUAS Gwenaël, M. Yves CRINON, M. CHANTOISEL Fabien.

Étaient excusés : Mme DURAND Anne pouvoir à M. Yves CRINON, Monsieur HOUZE Daniel pouvoir à Mme CORDON Catherine, M. LE BRUN Gildas pouvoir à M. GAUTHIER Joseph, M. MENARD Alexis pouvoir à M. MEHOUAS Gwenaël.

• **Approbation du compte financier unique (CFU) 2023 de la commune**

Dépenses de fonctionnement :	1 172 131.78 €	Dépenses d'investissement :	351 410.32 €
Recettes de fonctionnement :	1 417 187.72 €	Recettes d'investissement :	326 131.54 €
Excédent de 2023 :	245 055.94 €	Déficit de 2023 :	25 278.78 €
Report excédent 2022 :	160 000.00 €	Report excédent 2022 :	339 288.36 €
Résultat de fonctionnement :	405 055.94 €	Résultat d'investissement :	314 009.58 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée afin que celle-ci délibère sur le CFU présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2023 de la commune, tel que présenté ci-dessus.

• **Approbation du compte financier unique (CFU) 2023 du lotissement du Haut Temple**

Résultat de fonctionnement :	49 149.96 €	Résultat d'investissement :	185 563.11 €
-------------------------------------	--------------------	------------------------------------	---------------------

Monsieur le Maire quitte l'assemblée afin que celle-ci délibère sur le CFU présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2023 du lotissement du Haut Temple, tel que présenté ci-dessus.

• **Approbation du compte financier unique (CFU) 2023 du lotissement de la Minoterie 2**

Résultat : 0 €. Le budget lotissement Minoterie 2 a été clôturé au 31/12/2023.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée afin que celle-ci délibère sur le CFU présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2023 du lotissement de la Minoterie 2, tel que présenté ci-dessus.

• **Approbation du compte financier unique (CFU) 2023 du lotissement des Rochettes**

Résultat de fonctionnement :	0 €	Résultat d'investissement :	- 316 435.40 €
-------------------------------------	------------	------------------------------------	-----------------------

Monsieur le Maire quitte l'assemblée afin que celle-ci délibère sur le CFU présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2023 du lotissement des Rochettes, tel que présenté ci-dessus.

• **Affectation du résultat 2023 de la commune**

Le résultat de fonctionnement de 2023 s'élève à **405 055.94 €**.

Il est proposé d'affecter 245 055.94 € au besoin de financement de la section d'investissement 2024 et 160 000 € en excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2023 de la commune.

• **Vote du budget primitif 2024 de la commune**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 de la commune. Il s'équilibre comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 490 051.00 €	1 434 730.00 €
Dépenses	1 490 051.00 €	1 434 730.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 3 CONTRE) approuve le Budget Primitif 2024 de la commune de HÉ-NANBIHEN, tel que présenté ci-dessus.

• **Vote des taux d'imposition 2023 : reconduction des taux**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2023 :

- Taxe Foncière Bâti : 33.15 % - Taxe Foncière Non Bâti : 59.22 %

Monsieur le Maire propose de voter les taux 2024, comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : 33.15 % - Taxe Foncière Non Bâti : 59.22 %
 - Taxe d'Habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 13.32 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2024 comme présentés ci-dessus.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

Lors du dernier Conseil municipal, le vote du budget nous a été proposé et lorsque l'on analyse la gestion financière, certains points nous interrogent sur la bonne gestion prétendue par la municipalité.

Un exemple concret concerne les dépenses de personnel : en 2020, les « **charges de personnel** » s'élevaient à 452 172 €. Depuis lors, elles ont connu une augmentation constante pour atteindre 537 847 € en 2023, soit une **augmentation significative de 85 000 €** l'année dernière **par rapport à 2020**.

En ce qui concerne les projets, il est clair que la municipalité fait régulièrement des annonces dans la presse et dans l'Éclairer concernant le lancement de projets, mais après trois ans d'annonces, nous sommes toujours en attente de réalisation concrète. Cette situation est regrettable, car **91 297 € ont déjà été investis dans des études entre 2021 et 2023** auxquels il faudra rajouter les **103 919 € votés** pour ... des nouvelles études **en 2024** !

Un dernier point et pas des moindres, sur cette gestion financière, le coût élevé de **l'achat et de la rénovation du presbytère** (environ **900 000 €**) bloquant tout nouveau projet. Obligeant même la mairie à prévoir **un emprunt de 164 562 €**, non pas pour rénover l'ancienne caserne comme annoncé, mais uniquement pour faire son désamiantage et sa déconstruction.

Pour toutes ces raisons, nous avons voté contre ce budget 2024.

Alexis MENARD, Fabien CHANTOISEL et Gwenaël MEHOUAS, élus de la minorité.

~ AU REVOIR GILDAS... ~



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Gildas...

Désigné conseiller municipal délégué, c'est avec passion et disponibilité qu'il assumait bénévolement cette mission auprès du Maire et des adjoints. Très intéressé par la vie de la commune et des ses habitants, il œuvrait dans l'intérêt du bien commun et à la recherche du mieux vivre ensemble.

Parti trop tôt, Gildas va nous manquer et laisse un grand vide au sein du conseil municipal. Une pensée, une attention très forte à son épouse et sa famille, et un grand merci à lui pour son engagement au service de ses concitoyens.

Le Maire, Jean-Michel LEBRET

L'ensemble du personnel communal se joint à l'hommage de M. le Maire, et adresse toute sa sympathie à la famille de M. Gildas LE BRUN.

La famille de M. Gildas LE BRUN remercie très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine. Gisèle, son épouse, et ses enfants ainsi que toute sa famille ont été très touchés par leur présence, l'envoi de cartes, l'offrande de messes, de dons et de fleurs lors du décès.

~ DEMANDE POINTS D'ARRETS SCOLIBUS (DISTRIBUTUS) - RENTREE SCOLAIRE 2024/2025 ~



Les familles qui souhaitent effectuer une demande de point d'arrêt pour la rentrée scolaire 2024-2025 doivent adresser une demande écrite à la mairie, et la retourner **pour le 26 mai dernier délai**. Réponse aux demandes fin juillet.

~ RAPPEL DE CITOYENNETE ~

Déjections canines



Malgré un premier rappel passé dans l'Éclairer de Juillet 2023, nous constatons qu'il y a **encore trop de déjections canines sur les trottoirs, pelouses et aires de jeux**.

Un maître est responsable du « cadeau » laissé par son animal sur ces espaces.

Des **distributeurs de sacs** pour les déjections canines ont été installés sur la commune, merci d'en faire bon usage et de veiller au respect des espaces publics, pour le confort de tous.

~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

PD 02207624C0001 : M. MACE Bernard, démolition de 2 dalles béton et d'1 bâtiment, Le Bourg.

PD 02207624C0002 : Commune d'Hénanbihen, démolition partielle de l'ancienne caserne, 1B rue le Flanchec.

DP 02207624C0007 : Mme L'HOTELLIER Christine, abri de jardin, 2 rue du Temple.

DP 02207624C0008 : Mme BODIN Chantal, pose de fenêtres de toit, 16 impasse Saint-Derrien.

DP 02207624C0009 : M. LEMARCHAND Didier, modification de façade, 19 Houyadon.

DP 02207624C0010 : M. ESNAULT Daniel, modification de menuiseries, 7 rue du Gave.

DP 02207624C0011 : ARTISOLAIRE, panneaux photovoltaïques, 16 Le Haut des Bois.

DP 02207624C0012 : M. TENART Nicolas, rénovation de façade, 6 rue Le Trocquer.

PC 02207623C0028 : EARL PANSART-L'HOTELLIER, hangar, fosse à lisier, silo et bâtiment d'élevage, La Haie.



~ ETAT-CIVIL ~

Naissances :

Le 20 mars : **Mathéo RAULT**, fils de Régis RAULT et Margot LETAILLEUR.
 Le 17 avril : **Dara TORK FAUCHOUX**, fille de Jean-Marc TORK et Anciïs FAUCHOUX.



La municipalité présente ses sincères félicitations aux parents et ses vœux de bonheur au bébé.

Décès :

Mme Yvonne DANIEL, née le 12 février 1929 à Hénanbihen, décédée le 12 avril 2024 à Lamballe.
M. Gildas LE BRUN, né le 17 juin 1955 à Bégard, décédé le 23 avril 2024 à Saint-Brieuc.



La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

~ VIE ASSOCIATIVE ~



Dimanche 26 mai : derniers matchs de la saison pour les Equipes de Foot de Hénanbihen !

13h : Hénanbihen USFF2 / Plédéliac Hunau. 3 (retour) / 15h30 : Hénanbihen USFF1 / Plédéliac Hunau. 1 (retour)



RANDO'BIHEN - Circuits du mois de mai-début juin

Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**
 Degrés de difficulté () 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

08 mai	Ilot Saint Michel – Erquy	2
15 mai	Saint Maudez	2
22 mai	Port Saint-Jean – Saint Cast	2
29 mai	Trélivan	2
05 juin	La Lawrence d'Arabie – Dinard	2

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

10 mai	Corseul	1
17 mai	Notre Dame du Guildo	1
24 mai	Les Ponts Neufs	1
31 mai	Hénansal	1
07 juin	Le chêne au loup	1

Samedi 25 mai

11€

VENTE DE PIZZA

A RETIRER AU FOYER DU CLUB
ENTRE 11H00 ET 13H00

NORVEGIENNE
Sauce tomate, mozza, saumon, crème fraîche, persil, origan

REGINA
Sauce tomate, mozza, jambon, champignons, olives, origan

SAVOYARDE
Sauce tomate, mozza, jambon cru, raclette, origan

CAMPAGNARDE
Crème fraîche, moutarde à l'ancienne, andouille de Vire, tomate cerise, oignon, camembert

Tickets en vente auprès de :

BAR CHEZ SAM	MARYVONNE 06.50.51.65.33
VIVAL « CHEZ NATHALIE »	VALERIE 06.62.29.28.47
BAR LE NEPTUNE	LOUIS-CLAUDE 07.86.86.73.58

Commande avant le 19/05

2 JUIN

Fête HENANBIHEN
Cour de l'école

Champêtre

12H Repas partagé
Nombreux stands
Structure gonflable

<https://www.helloasso.com/associations/association-des-parents-d-eleves-ecole-publique-henanbihen>

Mmm...
LA BRIOCHE

6€ 500g
Fabrication locale & artisanale

4€50 350g

1 BRIOCHE 500g à gagner pour le meilleur vendeur

CONCOURS gonflé

COMMANDE AVANT 15 MAI

Commande & paiement en ligne sur
<https://www.helloasso.com/associations/association-des-parents-d-eleves-ecole-publique-henanbihen>
Livraison prévue le 31 mai 2024
CONTACT ET INFORMATIONS : APEHENANBIHEN@GMAIL.COM

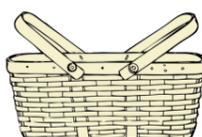
Vide-grenier des écoles

Club du Bon Accueil



Mme COURBÉ, de La Bouillie, a rassemblé dans un livre intitulé « Une drôle de parenthèse 1939-1945 » enfants et jeunes adultes dans la guerre, sous forme de témoignages de personnes de notre région. Elle se propose de nous présenter son livre le **jeudi 16 mai à 16h au Cercle** pour le club, et **samedi 18 mai à 11h à la bibliothèque**. Vous êtes tous invités à venir la rencontrer dans le lieu qui vous convient.

Le Club du Bon Accueil rappelle à ses adhérents qu'une **jour-née pique-nique** est prévue le **jeudi 30 mai**. Retenez la date.



Dimanche 19 Mai 2024
à SAINT-DENOUAL
4ème édition

Restauration sur place
2.5€ LE M
5€ AVEC TABLE
(DANS LA LIMITE DES STOCKS)

Inscriptions et renseignements:
Par mail : ecolestdenoual22@gmail.com
Par téléphone : 06 79 75 93 59
Lieu: Parking Etablissement Noret (en extérieur)





Retour sur la chasse aux œufs - école publique

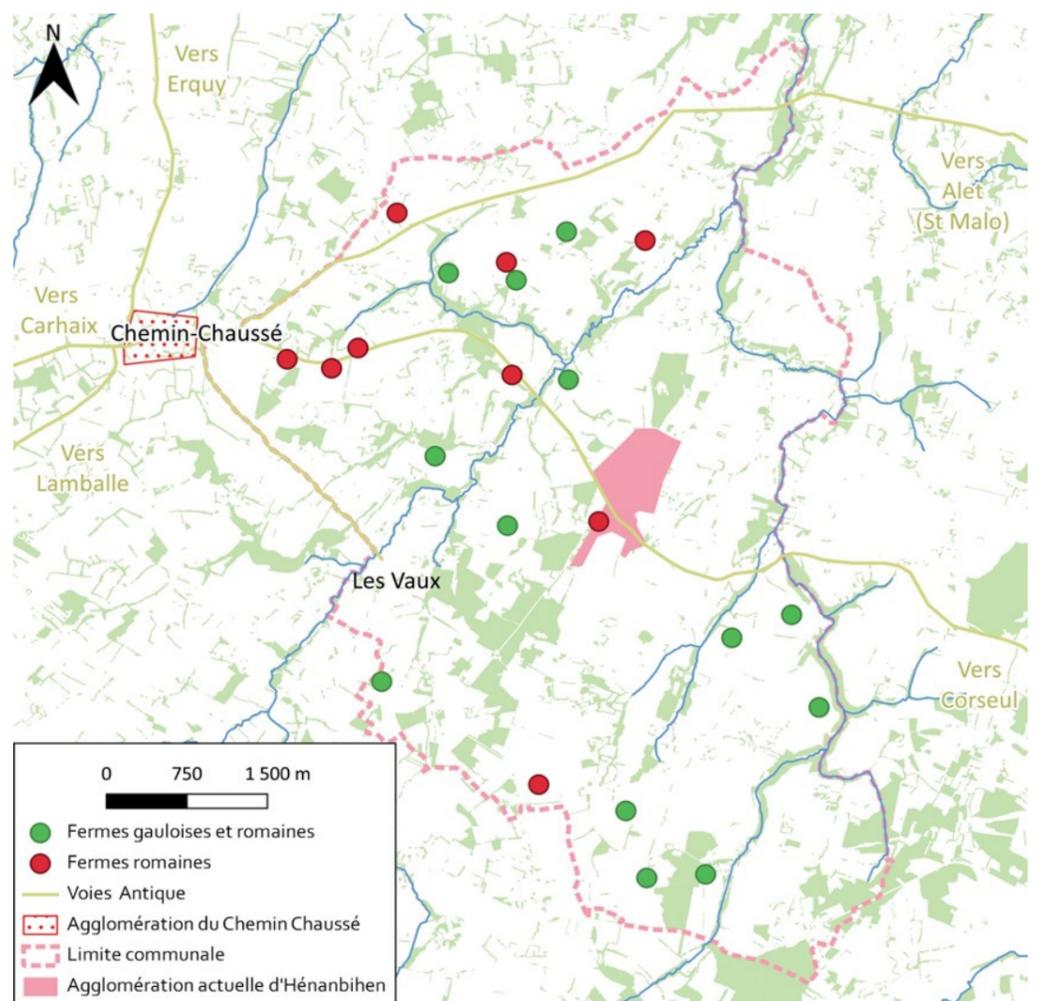
Très belle édition 2024 avec plus de 110 enfants participants, 2 œufs en or trouvés et toujours nos supers parents bénévoles.

Merci à la mairie pour son travail de nettoyage et de mise en valeur du chemin d'accès au bois de Lorgerie et à nos deux maitresses Laurence et Cindy pour leur présence bénévole à nos côtés.

Héнанbihen à l'époque gauloise et romaine (200 av. J.-C. à 200 apr. J.-C.).

Nous savons grâce à un trésor monétaire découvert au XIXe siècle, que la commune d'Héнанbihen faisait partie de la cité des Coriosolites, dont la capitale était Fanum Martis (Corseul). Plusieurs fermes gauloises et/ou romaines ont été découvertes sur la commune. En effet, contrairement à l'idée reçue de la « Gaule Chevelue », la France était déjà couverte de champs, les forêts ne représentaient déjà plus que 10 % du territoire.

Aujourd'hui ces fermes sont identifiées sur les photos aériennes, et prennent la forme d'enclos. Ces derniers correspondent à d'anciens fossés entourant la ferme dans lesquels on pouvait retrouver des bâtiments, des greniers et de la place pour faire paître les animaux. La plupart des fermes sont situées à proximité des voies romaines, permettant de faciliter les communications. La majorité des sites découverts sont localisés dans la moitié Ouest de la commune d'Héнанbihen (voir carte), soit à proximité de l'agglomération secondaire du Chemin Chaussé. En effet, une petite ville romaine s'y trouvait. Cette agglomération servait de carrefour, ainsi que de ville étape, puisqu'elle est située à une journée de marche de Corseul. Des indices sont aujourd'hui présents dans la toponymie montrant aussi l'ancienneté de la Bouillie. L'église St Pierre a probablement des origines antiques et la Bouillie proviendrait du bas-latin betullia « lieux où abondent les bouleaux ». Malheureusement, en l'absence de fouille sur la commune d'Héнанbihen, il est difficile d'être plus précis.



Plusieurs voies se rendaient vers l'agglomération secondaire du Chemin-Chaussé, en passant par Héнанbihen. La première provenait de Corseul, et se rendait à Carhaix. La route actuelle Plancoët-Pléneuf reprend en partie le tracé antique. Il s'agit d'un axe majeur qui liait deux capitales de cités. Une seconde voie était présente, celle entre Alet (St-Malo) et Carhaix. Là encore il s'agissait d'un axe important, reliant une capitale de cité, et un important port coriosolite.

Elle passait au nord de la commune, l'axe la Bouillie-Matignon reprend son tracé. Une dernière voie, pour l'instant moins certaine, existait en partant de la Bouillie vers les Vaux (voir carte). La limite actuelle entre Héнанbihen et Héнанstal jusqu'au Frémur semble être un héritage de cette voie. Ces trois voies passaient par Héнанbihen, car le franchissement de la vallée du Frémur était difficile plus en aval. Les deux premiers axes sont probablement très anciens, et permettaient de rejoindre l'ouest à l'est de la Bretagne en suivant le trait de côte.

Réalisé par Louis Lefebvre pour le compte de l'Association Culture et Patrimoine d'Héнанbihen.

Offre d'emploi



Nous recherchons une employée de ménage pour nos gîtes sur la commune d'Héнанbihen. Le nombre d'heures sera évolutif. Paiement CESU. Veuillez nous contacter au 06.70.14.41.38 ou au 06.75.68.59.25.

~ ANNONCES (SUITE) ~

Un atelier d'art floral à destination des malades du cancer et de leur aidant

Envie de s'évader pour quelques heures, loin de la maladie et de ses traitements à travers un atelier convivial et créatif ?



Dans le cadre de ses actions locales à destination **des malades du cancer et de leur aidant**, l'association "Saint-Cast Le Guildo Ma Ville en Rose" met en place, en partenariat avec le magasin super U de Matignon et la mairie de Saint Cast le Guildo, des ateliers d'art floral.

Prochaines séances les 24 mai et 21 juin 2024 de 10h à 12h à la Salle Avaugour (mairie annexe de Notre Dame du Guildo).
Inscriptions au 06 71 34 48 02.

Attention, le nombre de places est limité à 10 personnes. Le coût de la participation est de 2€ par personne. Les fleurs seront fournies, et le contenant, qui sera à apporter par les participant(e)s, sera précisé lors de l'inscription. À bientôt.

~ LAMBALLE TERRE ET MER ~

~ **DECHETS : CONSEQUENCES DES ERREURS DE TRI** ~

Lorsque l'on met dans la poubelle jaune un objet qui n'a rien à y faire, que se passe-t-il ?

- Soit l'objet est repéré par nos agents de collecte, auquel cas **votre bac est refusé** et vous êtes contacté par les ambassadeurs du tri de Lamballe Terre & Mer qui vous expliquent la nature de l'erreur de tri.
- Soit l'objet n'est pas repéré par nos agents de collecte, le bac est collecté et acheminé jusqu'au centre de tri Generis à Ploufragan. Là, l'objet est repéré et écarté du circuit de tri / recyclage. Il est ensuite chargé dans un camion, direction l'usine d'incinération de Planguenoul (Lamballe-Armor).



Les erreurs de tri génèrent donc un double acheminement et un double traitement, occasionnant un **surcoût pour l'agglomération et, par ricochet, sur le montant de la redevance.**

Respectons les consignes de tri : dans le bac jaune, les déchets doivent être en vrac, pas de sacs, pas de verre, pas d'essuie-tout, juste les papiers et les emballages en métal, plastique ou carton.

Pour plus de renseignements, contactez les ambassadeurs du tri de Lamballe Terre & Mer : preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh

~ AGENDA ~

Mercredi 8 mai : Cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, à 11h00 aux monuments aux morts, suivi du vin d'honneur à la salle du Cercle.

Jeudi 16 mai : Rencontre avec Mme COURBÉ, auteure du livre « Une drôle de parenthèse 1939-1945 », à 16h dans la salle du Cercle.

Samedi 18 mai : Rencontre avec Mme COURBÉ, auteure du livre « Une drôle de parenthèse 1939-1945 », à 11h à la bibliothèque.

Jeudi 30 mai : Journée pique-nique pour le Club du Bon Accueil.

Dimanche 2 juin : Fête champêtre organisée par l'A.P.E. de l'école publique, dès 12h dans la cour de l'école.



Dimanche 9 juin : Elections européennes.

Parution du prochain **Eclaireur Juin 2024 : semaine 23 (du 3 juin au 9 juin 2024)**

Date limite d'envoi de vos articles : mercredi 15 mai / mail : mairie.henanbihen.com@orange.fr



Pour d'autres infos, au fil de l'eau, téléchargez l'application Panneau Pocket sur votre téléphone et choisissez Hénanbihen

La Mairie :

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi

de 9H à 12H

- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49

mairie.henanbihen@wanadoo.fr

<https://www.henanbihen.fr/>

L'agence postale :

L'agence postale est ouverte du **lundi au vendredi** de 9H à 12H

Directeur de Publication :
Jean-Michel LEBRET